

# WEBINAIRE : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2022-2023

Par : **Caroline Cyr** et  
**Lyota Bonyeme**

Agentes de soutien en  
développement social,  
MRC de Vaudreuil-Soulanges



## DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS VAUDREUIL SOULANGES

# Déroulement du webinaire

Appel de projets – Fonds de développement des communautés

1. Présentation du Fonds de développement des communautés (FDC)
2. Admissibilité au programme
3. Processus de dépôt et sélection des projets
4. Soutien aux projets acceptés et clôture des projets
5. Questions et tour de table

# Présentation du Fonds de développement des communautés (FDC)



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Le Fonds de développement des communautés (FDC)

## Objectifs du FDC :

- Faciliter le soutien de projets visant l'amélioration de la qualité des divers milieux de vie de la MRC;

## Sources financières :

- Fonds régions et ruralité (100%)

Pour plus de détails concernant le Fonds de développement des communautés, consultez le [guide du promoteur](#) disponible sur le site Internet de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

# Les acteurs de la mise en œuvre du FDC

- VOUS !
- La table territoriale de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges
- Les agentes de soutien au développement social de la MRC
- Le comité technique
- Le comité d'analyse et de gestion du Fonds
- Le conseil de la MRC



Modèle de gouvernance de la PDSD

# Admissibilité au programme



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Le territoire d'application

Pour être admissible, le projet doit avoir lieu dans une ou plusieurs des 23 municipalités de la MRC.



# Les promoteurs ciblés

## ADMISSIBLES:

- Les municipalités;
- Les organismes municipaux;
- Le DEV;
- Les organismes à but non lucratif et incorporés, ainsi que les coopératives non financières.

## NON-ADMISSIBLES :

- Les organismes gouvernementaux;
- Les organismes paragouvernementaux (institutions).



# Les projets admissibles

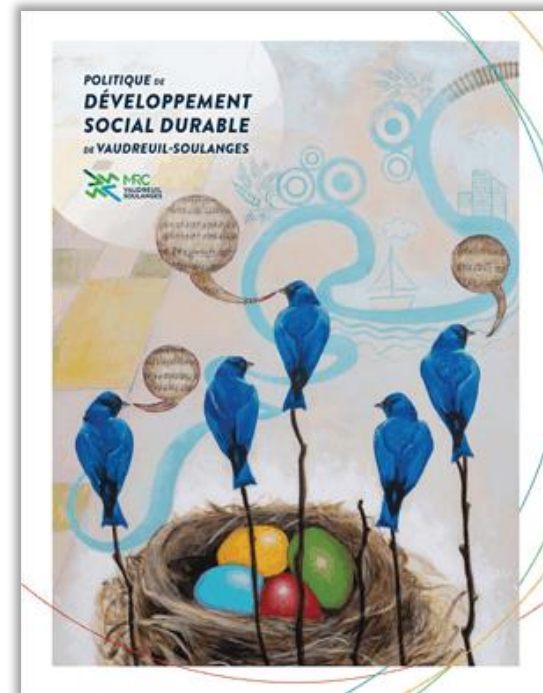
Pour être admissible, un projet doit s'inscrire minimalement dans l'un des 17 objectifs rattachés aux sept (7) priorités d'intervention de la Politique de développement social durable.

## Les 7 priorités d'intervention de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges :

1. Soins de santé et services sociaux
2. Mobilité durable
3. Logement
4. Réussite éducative et sociale des jeunes
5. Relations interculturelles
6. Services communautaires
7. Alimentation

Pour en savoir plus :

<https://mrcvs.ca/planification/developpement-social-durable/#politique-social-durable>



## Les 4 critères de sélection des projets



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# L'ancrage dans la communauté

## Critères d'analyse

- Participation sociale
- Responsabilité collective
- Réflexion intersectorielle
- Concertation
- Intégrité et respect des compétences des partenaires
- Engagement à l'action



# La qualité du projet

## Critères d'analyse

- **Projet structurant**
- **Développement durable**
- **Innovation**
- **Impact sur les milieux défavorisés**
- **Relève**
- **Création d'emplois**
- **Financement provenant de différentes sources**



# La qualité des résultats attendus

## Critères d'analyse

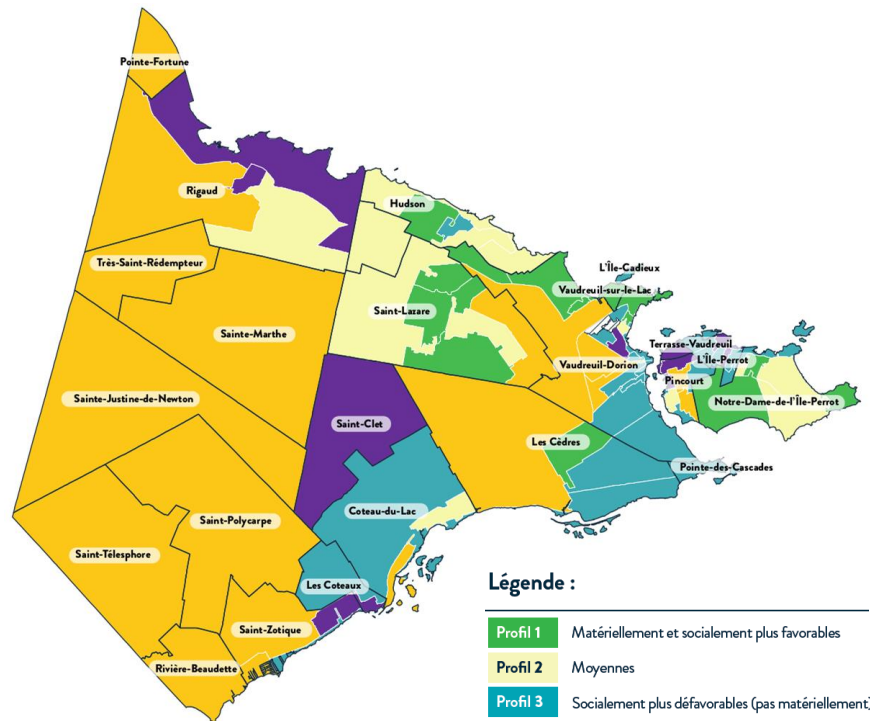
- Rayonnement
- Durabilité
- Viabilité
- Retombées (changement sociétal, économique et/ou environnemental visé et résultats attendus)
- Possibilité de transfert



# La portée géographique du projet

## Critères d'analyse

- Projets à portée régionale (couvrant plus de 10 municipalités)
- Initiatives réalisées en milieu rural
- Interventions auprès des zones de défavorisation sociale et matérielle



### Légende :

Profil 1	Matériellement et socialement plus favorables
Profil 2	Moyennes
Profil 3	Socialement plus défavorables (pas matériellement)
Profil 4	Matériellement plus défavorables (pas socialement)
Profil 5	Matériellement et socialement plus défavorables

	Données manquantes ou masquées
	Limite municipale

# Balises de financement



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

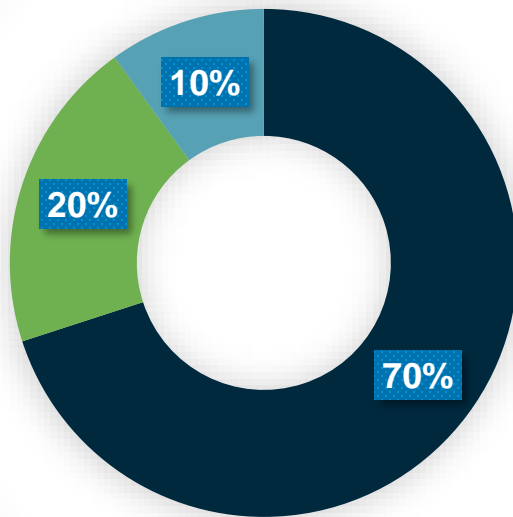
# Les balises de financement

Durée maximale  
pour la réalisation  
des projets :



**12 mois**

Aucune autre  
source de financement  
ne doit être disponible.



- Taux de contribution maximal du FDC : 70 %
- Engagement minimal du promoteur ou de ses collaborateurs : 20 %
- Contributions non monétaires maximales : 10 %




La somme des  
contributions  
gouvernementales ne  
doit pas excéder 80 %.



# Les restrictions aux dépenses admissibles

## DÉPENSES NON-ADMISSIBLES (mission de base) :

- Traitements et salaires des employés réguliers de l'organisme promoteur;
- Dépenses pour du remplacement de matériel ou de machinerie désuets;
- Réalisation d'études et d'outils de planification.



Les dépenses admissibles sont calculées sur une base nette selon les modalités de remboursement des taxes (TPS et TVQ) de chaque organisme.



# Règles de contribution particulières à certains types de projets

## Les 4 cas d'exception

### Logement social et abordable

- Limite de 1000 \$ par appartement abordable ou social;
- Montant total de la subvention ne pouvant excéder 20 % de l'enveloppe budgétaire disponible au FDC;

### Parcs et autres équipements de loisirs

- Contribution du FDC limitée à 15 % du montage financier proposé par le promoteur;
- Montant de la subvention ne pouvant excéder 20 % de l'enveloppe disponible au FDC;
- Si plusieurs projets de « parcs » sont présentés lors de l'appel de projets, la limite maximale passe à 25 % de l'enveloppe.

# Règles de contribution particulières à certains types de projets

## Les 4 cas d'exception

### Sentiers (vélo, marche, équestre)

- Montant de la subvention ne pouvant excéder 20 % de l'enveloppe disponible au FDC\* pour les projets intermunicipaux ou présentant une connexion avec un réseau régional ou national;
- Le taux est réduit à 15 % dans le cas de projets municipaux;
- Si plusieurs projets municipaux sont présentés\*, la limite maximale passe à 20 % de l'enveloppe, à partager entre les municipalités.

### Jardins communautaires et potagers collectifs

- Contribution maximale du FDC limitée à 5 000 \$.

\* Lors de l'appel de projets en cours.

# Processus de dépôt des projets



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Les étapes du processus



## ÉTAPE 1 : Lettre d'intention de dépôt

- **Format : courriel**
- **À inclure : une demande de rencontre, vos coordonnées, une brève description du projet et les objectifs poursuivis.**

**Date limite : 29 août 2022**



## ÉTAPE 2 : Accompagnement des promoteurs durant la phase de réflexion de leur projet

- **Rencontres de travail avec une agente de soutien en développement social**
- **Objectif : optimiser la vision, les partenariats, les retombées et la pérennité du projet avant le dépôt de la demande.**

**Dates : à déterminer selon les besoins (jusqu'au 14 septembre 2022)**

# Les étapes du processus



## ÉTAPE 3 : Dépôt de la demande

- **Format** : formulaire Word à compléter disponible en ligne
- **À inclure** : Résolution de votre organisme; copie des lettres patentes, des lettres d'appui, des lettres confirmant les autres sources de financement; des soumissions; tableau des prévisions financières détaillées; photos, plans ou tout autre document relié à votre projet.
- **Envoi de la demande signée et des pièces justificatives par courriel**
- **Destinataire** : Mme Lyota Bonyeme ([lbonyeme@mrcvs.ca](mailto:lbonyeme@mrcvs.ca))

**Date limite** : 15 septembre 2022

# Les étapes du processus



## ÉTAPE 4 : Analyse préliminaire

- Vérification des dossiers à la fin de l'appel de projets;
- Au besoin, demande de précisions au promoteur.

Responsables : agentes de développement social



## ÉTAPE 5 : Avis préliminaire

- Première analyse pour évaluer le respect des critères d'admissibilité établis
- Au besoin, demande de précisions au promoteur par les agentes de soutien.

Responsables : membres du comité technique

# Les étapes du processus



## ÉTAPE 6 : Évaluation des projets

- Analyse de la qualité des projets à l'aide d'un grille pondérée préétablie;
- Sélections des projets et recommandations au conseil de la MRC
- Adoption d'une résolution par le conseil concernant les projets acceptés

**Responsables : membres du comité d'analyse**



## ÉTAPE 7 : Annonce de l'acceptation ou du refus

- Lendemain de la séance du conseil;
- Lettre de la MRC à chaque promoteur indiquant la décision (acceptation ou refus) et les motifs.

**Responsables : agentes de soutien**



# Les étapes du processus



## ÉTAPE 8 : Signature d'un protocole d'entente

- Préparation du protocole : identification des indicateurs de résultats (pour reddition de comptes);
- En cas d'acceptation sous conditions : validation du respect des conditions avant la signature;
- Signature du protocole par la MRC et le promoteur;
- Décaissement au promoteur de 75 % de la somme du projet

**Responsables : agentes de soutien**

# Soutien aux projets acceptés et clôture des projets



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Le soutien et la clôture des projets



## Projets en cours de réalisation :

- **Suivi administratif par les agentes de la MRC.**
- **Responsabilités du promoteur :**
  - A. Informer la MRC de tout frein ou changement relatif aux évaluations de départ (objectifs, dépenses nécessaires, revenus prévisionnels);
  - B. Confirmer le bon déroulement du projet.

## Clôture de projet :

- **Compléter le formulaire de reddition de comptes disponible en ligne;**
- **Décassement au promoteur de 25 % de la somme du projet**

**Responsables : agentes de soutien**

Des questions?



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

**Merci pour votre collaboration!**

Pour toutes questions concernant le Fonds de  
développement des communautés, n'hésitez pas  
à communiquer avec nous.

